

Synthèse du diagnostic de la charte du Pays du Sud de l'Oise (transport)



Dans le domaine routier

- L'autoroute A1 est un axe majeur vers lequel convergent des flux importants :
 - Les RN 17, RN 2, RN 330, RN 324
 - La RD 1016
- La RD 924, orientée est-ouest, permet d'irriguer le territoire.
- Le Pays dispose d'un maillage secondaire dense.

Dans le domaine ferroviaire

- Outre la Ligne à Grande Vitesse Nord Europe sans point d'arrêt, le Pays est desservi par :
 - Le RER D (Paris- Orly la Ville- Chantilly Gouvieux – Creil)
 - Les lignes SNCF Paris Creil, Paris Laon, Paris Saint-Quentin

Dans le domaine fluvial

- L'Oise navigable supporte un trafic marchandises significatif qui va évoluer avec le projet Seine Nord (convois de 2 000 tonnes) et présente un intérêt important pour le développement du tourisme fluvial et des loisirs.

Dans le domaine des transports collectifs

- Une liaison par bus Creil - Roissy CDG a été mise en place par le Conseil Régional de Picardie avec une amplitude horaire large.
- Il existe actuellement un seul mode de liaison directe entre le territoire et le pôle d'emploi de Roissy ; la voiture particulière est le mode de déplacement privilégié pour s'y rendre.

LE MONITEUR

